



Le français, ma langue de choix !



CODE DE VIE

Vision

L'école Franco-Nord offre des programmes et des services éducatifs de qualité en français qui valorisent le développement de l'identité culturelle, le sens des responsabilités et le plein épanouissement personnel, académique et social de tous ses apprenants et ses apprenantes francophones.

Mission

À l'école Franco-Nord, nous reconnaissons que chaque élève est unique dans sa façon d'apprendre et de grandir et que tous les élèves apprennent mieux lorsqu'ils sont activement impliqués dans leur apprentissage.

L'école Franco-Nord s'engage à créer un climat sécuritaire où chaque élève peut vivre des défis et des succès personnels, académiques et sociaux dans un encadrement positif et constructif où la langue et la culture françaises sont au cœur de l'environnement.

Principes directeurs

- ↪ Le code de vie favorise la sécurité et le respect des adultes et des enfants qui fréquentent l'école.
- ↪ L'objectif principal du code de vie est de responsabiliser les adultes et les enfants qui fréquentent l'école.
- ↪ Des mesures seront mises en place lorsqu'un élève ou un adulte ne respectent pas le code de vie.

Règles internes de l'école

Absence

En cas d'absence, veuillez contacter le secrétariat par téléphone (250-612-0755) ou par courriel (ecole_franco_nord@csf.bc.ca).

Ponctualité

Les élèves retardataires dérangent la classe qui est déjà en session de travail. Par respect pour votre enfant, son enseignant et le groupe, il est important que votre enfant arrive en classe à l'heure. Nous demandons votre coopération pour assurer la ponctualité et la présence de votre enfant à l'école. En cas de retard ou absence, il est très important de prévenir le secrétariat. Après trois retards non justifiés, les parents recevront une communication formelle de l'école.

Initiales de l'élève

Initiales du parent

Initiales de l'enseignante

Départ pendant la journée de l'école

Le parent doit se présenter au secrétariat pour récupérer son enfant. Une note dans l'agenda est recommandée.

Objets personnels

L'école n'assume pas la responsabilité en cas de vol ou d'endommagement des objets personnels. Les appareils électroniques, les jouets et les jeux personnels doivent rester dans le sac à dos de l'élève pendant la journée scolaire.

↪ **Conséquence d'une première utilisation:** Confiscation pendant une semaine.

↪ **Conséquence en cas de récidive:** confiscation pour le restant de l'année scolaire.

Agenda

L'agenda est l'outil de communication entre l'école et la maison. Le parent devrait vérifier l'agenda tous les jours.

Nutrition

Nous encourageons une saine alimentation exempte de noix et d'arachides. Les sucreries doivent être consommées en quantité restreinte et peuvent être confisquées lors d'abus. La gomme à mâcher est interdite à l'école.

Matériel scolaire

Les parents sont responsables de fournir le matériel scolaire nécessaire en suivant la liste fournie en début d'année scolaire. Lorsque l'enfant épuise son matériel, le parent est responsable de le lui procurer le matériel nécessaire.

Prêt de l'école

L'élève est responsable du matériel qui lui est prêté par l'école. En cas de bris ou de perte, une facture sera envoyée aux parents.

Parfums

Les parfums ne sont pas tolérés à l'école.

Éducation physique

Les élèves doivent porter des chaussures de sport qui ne marquent pas. À partir de la 4^e année, les élèves doivent avoir des vêtements d'éducation physique adéquats qui respectent le code de tenue vestimentaire de l'école.

Voyages et sorties éducatives

La permission écrite des parents pour les sorties et voyages éducatifs de l'enfant est obligatoire. Lors d'une sortie, l'élève a la responsabilité de démontrer un comportement respectueux et coopératif. À défaut de quoi, il pourrait être retourné à la maison aux frais des parents.

Initiales de l'élève

Initiales du parent

Initiales de l'enseignante

Tenue vestimentaire









Les vêtements du haut doivent couvrir l'ensemble des régions de la poitrine, de l'abdomen et du dos.

Les vêtements du bas doivent couvrir les sous-vêtements. De plus, le port d'un vêtement court (bermudas, jupe, shorts, etc.) doit être de longueur décente et raisonnable (mi-cuisse).

Les élèves doivent porter des vêtements dépourvus de messages de nature violente, sexuelle, sexiste, raciste ou faisant la promotion d'objets ou de substances illicites.

Le port des couvre-chefs (chapeaux, casquettes, foulards, capuchons, tuques, etc.) est interdit à l'intérieur de l'école.

La direction de l'école se réserve le droit d'exiger qu'un élève se change si sa tenue est jugée inacceptable.

 	 Les vêtements doivent couvrir les sous-vêtements et doivent être de longueur décente et raisonnable. (Mi-cuisse) 
	Les vêtements doivent couvrir les régions de la poitrine, de l'abdomen et du dos. 
	Pas de chapeau ou capuchon sur la tête à l'intérieur de l'école. 

Oui

Non

Initiales de l'élève

Initiales du parent

Initiales de l'enseignante

Certains comportements sont considérés des OFFENSES MAJEURES

Comportements inadéquats

- ↻ Violence physique
- ↻ Violence verbale
- ↻ Langage inapproprié
- ↻ L'atteinte à la propriété
- ↻ Le vandalisme
- ↻ L'intimidation
- ↻ Le taxage
- ↻ Etc.

Conséquences

Les sanctions sont appliquées de manière juste et cohérente dans le respect des responsabilités et des droits individuels et selon l'âge et le degré de maturité des élèves; elles sont de nature réparatrice plutôt que punitive.

L'intimidation

L'intimidation se vit lors de diverses situations se produisant dans une relation entre une personne ou un groupe dominant et un sujet ou un groupe moins dominant. Elle se manifeste dans les situations suivantes:

- ↻ Un déséquilibre dans le rapport de force réel ou perçu qui se manifeste par des actes agressifs, d'ordre physique ou psychologique (y compris verbal, non verbal ou social);
- ↻ Une interaction négative directe (affrontement) ou indirecte (comméragage, exclusion, réseaux sociaux, messageries textes, etc.);
- ↻ Une mauvaise action faite dans l'intention de nuire, notamment:
 - Acte de violence physique (coup de pied, coup de point, taxage, etc.);
 - Acte de violence verbale (menaces, chantage, injures, insultes, remarques sexistes, racistes ou homophobes, etc.);
 - Actes de violence non verbale (regards, gestes méchants ou violents, etc.);
 - Exclusion sociale (répandre des rumeurs, ignorer quelqu'un ou parler dans son dos, exclusion, taxage, etc.);
- ↻ Les actions négatives se répètent et leur intensité ou leur durée confirme la domination exercée sur la victime.

L'intimidation n'est pas tolérée à l'école Franco-Nord. Des mesures sévères seront prises si cela se produit.

Initiales de l'élève

Initiales du parent

Initiales de l'enseignante



Nom de l'élève _____
(Écrire en lettres moulées)

Niveau _____

Contrat du code de vie

☞ Mon enfant et moi avons apposé nos initiales à chaque page du code de vie.
(Cocher ✓)

☞ J'ai lu avec mon enfant le code de vie et je comprends mes responsabilités.
(Cocher ✓)

Signature de l'élève _____

Signature du parent/tuteur _____

Date _____

Nous vous prions de signer et de retourner cette page à l'école. Merci !

Page laissée blanche

Page left blank